

## SEANCE DU 08 JUIN 2009

*L'an deux mil neuf, le huit juin à vingt heures, le Conseil de la Communauté de Communes Rurales des 2 Helpes, s'est réuni en son siège 33, Rue de Taisnières à Marbaix, sur la convocation de M. Damien DUCANCHEZ, Président.*

*Etaient présents : Mmes et MM. TALMA, RATTE, NOEL, BERTRAND, LIBERT, FERTIN, DIDELOT, PRISSETTE, TRICOTEAUX, GAVERIAUX, SCULFORT, DUCANCHEZ, MONNIER, FLAMENG, ROYAUX, LACOCHE, DE SANTIS, FREHAUT, JOLY, COUPILLAUD, TOURNANT, CONNART, CAUET-JANSHON, MERCIER, GIROUX.*

*Etaient absents excusés :*

*M. DELVAL suppléé par M. MERCIER, M. DUQUENOY suppléé par Mme GIROUX, M. FOVEZ.*

### **Tableau des effectifs : Création d'un poste d'animateur territorial et d'un poste d'attaché territorial**

M. le Président rappelle à l'Assemblée les faits suivants :

- M<sup>me</sup> Laëtitia MONNIER, employée à la CCR2H, exerce actuellement ses fonctions sur un poste d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (Filière administrative - Catégorie C). Celle-ci a récemment été admise au concours d'Animateur Territorial (Filière animation – Catégorie B).
- M. Sébastien PIERCHON, employé à la CCR2H, exerce actuellement ses fonctions sur un poste de Rédacteur Territorial à temps complet (Filière administrative – Catégorie B). Celui-ci a récemment été admis au concours d'Attaché Territorial (Filière administrative – Catégorie A).

Considérant la manière de servir de M<sup>me</sup> MONNIER et M. PIERCHON, M. le Président propose la création au tableau des effectifs de la Communauté de :

- un poste d'Animateur Territorial afin de procéder à la nomination de M<sup>me</sup> MONNIER sur ce grade en qualité de stagiaire,
- un poste d'Attaché Territorial afin de procéder à la nomination de M. PIERCHON sur ce grade en qualité de stagiaire.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de modifier à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2009 le tableau des emplois permanents de la CCR2H de la façon suivante :
  - o création d'un poste d'Animateur Territorial à temps complet 35 h par semaine,
  - o création d'un poste d'Attaché Territorial à temps complet 35 h par semaine,

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009, le tableau des effectifs de la CCR2H sera donc le suivant :

Grades ou emplois	Catég	Effectifs pourvus	Effectifs vacants	Total	Dont temps non complet
<b>Filière administrative :</b>					
Attaché	A	1	0	1	0
Rédacteur	B	0	1	1	0
Adjoint Administratif 1 <sup>ère</sup> classe	C	0	1	1	
Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0	1	1 (20 h semaine)
<b>TOTAL</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	
<b>Filière culturelle :</b>					
Assistant conserv. des bibliothèques 2 <sup>e</sup> classe	B	1	0	1	0
Adjoint du patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0	1	1 (26 h semaine)
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	
<b>Filière animation :</b>					
Animateur	B	1	0	1	0
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	0	2	0
<b>TOTAL</b>		<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	

<b>Filière technique :</b> Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0	1	0
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>7</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	

M. le Président précise que les postes d'Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe et de Rédacteur Territorial à temps complets, laissés vacants suite à la présente délibération, seront supprimés à l'issue du stage d'un an que doivent réaliser M<sup>me</sup> MONNIER et M. PIERCHON, c'est-à-dire au 1<sup>er</sup> juillet 2010.

- dit que les crédits correspondants seront prévus chaque année au Budget,
- autorise M. le Président à signer tout acte relatif à la présente décision.

### **Régime indemnitaire filière animation. Modification délibération du 08/06/2004**

M. le Président rappelle aux Conseillers que par délibération en date du 08/06/2004 le Conseil Communautaire avait statué sur le nouveau régime indemnitaire applicable au personnel de la Communauté et précise que suite à la création d'un poste d'Animateur Territorial il convient de compléter la liste des grades susceptibles d'ouvrir droit à l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT).

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- décide de modifier la délibération du 08/06/2004 instaurant le nouveau régime indemnitaire applicable au personnel de la CCR2H, de la manière suivante :

#### Indemnité d'administration et de technicité (IAT) :

Les catégories d'agents qui pourront bénéficier de l'IAT sous réserve du respect des dispositions en vigueur, des montants de référence annuels et des coefficients maximum sont les suivantes :

<b><i>Filières</i></b>	<b><i>Grades</i></b>	<b><i>Montants de référence Annuels au 01/10/2008</i></b>	<b><i>Coefficient multiplicateur maxi</i></b>
Administrative	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	443,50 €	7
	Rédacteur Territorial (jusqu'à l'indice brut 380)	581,11 €	6
Technique	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	443,50 €	2
Culturelle	Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques 2 <sup>ème</sup> classe (jusqu'à l'indice brut 380)	581,11 €	4
Animation	Animateur Territorial (jusqu'à l'indice brut 380)	581,11 €	4

Ces montants seront indexés sur la valeur du point Fonction Publique.

L'IAT sera attribuée aux agents stagiaires et titulaires de la Fonction Publique Territoriale, et calculée au prorata de la durée effective de travail pour les agents à temps non complet ou à temps partiel.

A l'initiative de l'autorité territoriale le coefficient multiplicateur pourra être modulé selon les critères suivants :

<b>Filières</b>	<b>Grades</b>	<b>Critères de modulation</b>
Administrative	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	La notation – la manière globale de servir Les compétences La charge de travail
	Rédacteur Territorial	La notation – la manière globale de servir Les responsabilités et les compétences La charge de travail
Technique	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	La notation – la manière globale de servir Les responsabilités et l'initiative Le travail en commun et les relations avec le public
Culturelle	Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques 2 <sup>ème</sup> classe	La notation – la manière globale de servir Les responsabilités et les compétences La charge de travail
Animation	Animateur Territorial	La notation – la manière globale de servir Les responsabilités et les compétences La charge de travail

L'IAT pourra être suspendue pendant un congé maladie :

- soit après un délai de 15 jours d'arrêt consécutifs,
- soit après un délai de trente jours d'arrêt comptabilisés dans les 12 mois précédents.

- dit que les présentes dispositions seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2009 et que les crédits correspondants seront prévus annuellement au budget communautaire.

### **Indemnité de missions des Préfectures**

M. le Président informe l'Assemblée que le décret n° 97-1223 du 26 Décembre 1997 a institué une indemnité d'exercice des missions des Préfectures au profit des fonctionnaires. En application du principe de parité, ces textes sont transposables aux fonctionnaires territoriaux par délibération des assemblées locales. L'arrêté Ministériel du 26 Décembre 1997 fixe les montants de référence de l'indemnité applicable au 1er Janvier 1998 et les grades concernés.

Cette indemnité se combine avec les indemnités forfaitaires ou horaires pour travaux supplémentaires allouées aux agents, avec un coefficient de variation compris entre 0,8 et 3.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- décide d'instaurer l'indemnité d'exercice des missions des Préfectures à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 selon les conditions suivantes :

Filière Administrative : Grade des attachés territoriaux

Montant de référence annuel : 1 372,04 €

Coefficient multiplicateur maximum : x 3

Nombre de bénéficiaires dans le cadre d'emploi précité : 1

Filière Animation : Grade des adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe

Montant de référence annuel : 1 143,37 €

Coefficient multiplicateur maximum : x 1

Nombre de bénéficiaires dans le cadre d'emploi précité : 1

- autorise M. le Président à procéder aux attributions individuelles dans les limites et conditions fixées par arrêté Ministériel du 26/12/1997.

Les crédits correspondants seront prévus au Budget.

## **Plateaux multisports. Avenants au marché de travaux**

M. le Président rappelle à l'Assemblée que la réalisation du plateau multisports intercommunal de Floyon est décalée d'une année. Par conséquent, c'est la commune de Marbaix qui va bénéficier de cet équipement en 2009. Il précise que des ajustements financiers au marché de base sont donc nécessaires, compte tenu du fait que le plateau de Marbaix sera plus petit que celui de Floyon.

Lot n°1 : Terrassement-VRD

Coût HT pour le plateau de Floyon : 24 776,00 €

Coût HT pour le plateau de Marbaix : 19 310,00 €

Soit une moins value de 5 466,00 € HT

Lot n°2 : Équipement sportif

Coût HT pour le plateau de Floyon : 54 722,00 €

Coût HT pour le plateau de Marbaix : 47 650,00 €

Soit une moins value de 7 072,00 € HT

Lot n°3 : Filets

Coût HT pour le plateau de Floyon : 3 360,00 €

Coût HT pour le plateau de Marbaix : 6 652,40 €

Soit une plus-value de 3 294,40 € HT

Moins value totale Floyon-Marbaix : 9 243,60 € HT

D'autre part, il informe l'Assemblée qu'avec l'avancement des travaux sur le plateau de Dompierre/Helppe, des travaux supplémentaires qui n'était pas initialement prévus au cahier des charges sont à prévoir. Ils se résument de la façon suivante :

Lot n°1 : Terrassement-VRD

Coût HT pour le plateau de Dompierre/Helppe (au marché de base) : 19 863,52 €

Plus-value relative à 80m<sup>2</sup> de travaux supplémentaire : + 1 382,00 € HT

Le Conseil de Communauté, après en voir délibéré, accepte ces modifications au marché ayant pour incidence une moins value globale de : 7 861,60 €.

## **Subventions festival culturel 2009**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le premier festival culturel d'automne organisé par la CCR2H aura lieu de 10 octobre 2009 à Cartignies. Le but étant de promouvoir les associations à vocation culturelle du territoire communautaire en leur proposant un spectacle vivant. Cette année, le thème choisi par la commission constituée à cet effet est le folklore européen.

11 associations participeront à ce festival :

- Harmonie de Cartignies
- Harmonie de Dompierre/Helppe
- Harmonie de Floyon
- Découverte du patrimoine de la vallée des Fayts (partie danse folk)
- Vivre à Grand-Fayt (Danse pour enfants)
- Harmonie de Marbaix/Taisnières
- Danse country de Marbaix
- Harmonie de Prisches
- Prisches en chœur
- Harmonie de Saint-Hilaire/Helppe
- Découverte du patrimoine locale de Saint-Hilaire (partie danse folk)

Il demande ensuite aux conseillers de se prononcer sur le montant de la subvention qui sera allouée aux associations participantes.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide d'allouer une subvention de 300 € à chacune des onze associations pour leur participation au 1<sup>er</sup> Festival Culturel de la CCR2H.

### **Extension de l'accueil de loisirs intercommunal**

Monsieur le Président demande à M<sup>me</sup> MONNIER, Chet de projet jeunesse, de dresser un bilan des inscriptions enregistrées pour le prochain accueil de loisirs (qui se déroulera en juillet 2009 sur la commune Cartignies).

M<sup>me</sup> MONNIER informe l'Assemblée que les 150 places disponibles ont toutes été réservées rapidement, et qu'actuellement 35 enfants figurent sur une liste d'attente. Elle rappelle que cette situation (nombre de demandes supérieur au nombre de places disponibles) est récurrente depuis quelques années. Elle ajoute qu'en dépit de la décision prise par le Conseil Communautaire, en date du 23 février 2009, d'augmenter le nombre de places disponibles pour son accueil de loisirs 2009 (effectif de 150 enfants cette année contre 136 en 2008), le problème persiste.

Par conséquent, Monsieur le Président fait part à l'Assemblée qu'il serait intéressant d'augmenter à nouveau la capacité de l'accueil de loisirs de juillet de la manière suivante :

Evolution de la capacité de l'accueil de loisirs intercommunal :

Année 2008 : 136 enfants

Année 2009 : 150 enfants

Année 2010 : 170 enfants

Année 2011 et suivantes : 185 enfants.

Monsieur le Président précise que des financements CAF et MSA, dans le cadre du contrat enfance jeunesse (CEJ), peuvent être obtenus pour ces places supplémentaires.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'augmenter la capacité de son accueil de loisirs intercommunal de juillet conformément à ce qui est évoqué précédemment, c'est-à-dire accueillir 170 enfants en 2010 puis 185 enfants les années suivantes sous réserve toutefois :

1- de l'obtention de l'accord de subvention qui sera sollicitée auprès de la CAF et de la MSA (dans le cadre du CEJ) pour ces places supplémentaires

2- de la disponibilité et de la conformité des locaux disponibles sur le territoire communautaire permettant d'accueillir ces enfants supplémentaires.

- RAPPELLE que l'accueil de loisirs est du ressort de la gestion intercommunale.

### **Remboursement participation stage multiports**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, accepte de rembourser 15 € à M. et M<sup>me</sup> TROTIN (résidant 34 rue de Taisnières à Marbaix). Cette somme correspond aux frais versés pour la participation de leur fils Loïc au stage multisports des vacances de Printemps. Or, ce dernier n'a finalement pas pu participer à cette activité pour raison de santé.

### **Décision modificative n°2 - Travaux Médiathèque Prisches**

Monsieur le Président dresse à l'Assemblée l'état d'avancement des mandatements effectués pour les travaux de construction de la Médiathèque intercommunale de Prisches. Les sommes restant à payer au titre de cette opération se décomposent ainsi (en € TTC) :

- Travaux d'entreprises : 29 188 € (y compris avenants et révisions de prix)
  - Honoraires d'architecte : 10 557 €
  - Contrôle sécurité : 688 €
- Soit un total de 40 433 € TTC

Or, Monsieur le Président informe l'Assemblée que les crédits disponibles pour l'opération n°26 « Médiathèque de Prisches » ne s'élèvent qu'à 17 588 €.

Par conséquent, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,  
DÉCIDE d'apporter les modifications suivantes au budget 2009, afin de combler les 22 845 € manquants à l'opération n°26:

Section	Programme		Chapitre	Article	Montant
Investissement	N°26	Médiathèque de Prisches	23	2313	+ 22 845 €
Investissement	N°22	Médiathèque de Dompierre	23	2313	- 11 680 €
Investissement	N°40	Médiathèque de Saint-Hilaire	40	2313	- 11 165 €
			Total		0

### **Modification de la régie de recettes pour la perception des droits d'inscription et services divers du réseau de lecture publique**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée la création d'une régie de recettes pour le réseau de lecture publique (approuvée par délibération en date du 29 janvier 2007).

Il demande ensuite à l'Assemblée, l'autorisation pour modifier l'article 3 de cette régie en ajoutant dans la liste des produits enciassés :

« Boissons chaudes : 0,25 € l'unité ».

Le reste des articles demeurant inchangé.

Le Conseil de Communauté accepte de modifier l'article n°3 de la régie de recettes du réseau de lecture publique.

### **Pays Sambre Avesnois – Participation 2009**

M. le Président informe l'assemblée que la conférence permanente Sambre Avesnois sollicite la CCR2H afin qu'elle se positionne sur certaines actions menées par le Pays Sambre Avesnois, notamment la stabilisation du moulin de Taisnières-en-Thiérache dans le cadre de son franchissement. Il précise que si la communauté de communes ne participe pas financièrement au Pays Sambre Avesnois, aucune demande de subvention pour ce projet (dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois) ne pourra être sollicitée auprès des partenaires financiers (Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais et Conseil Général du Nord).

Le Conseil de Communauté, oui l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE de participer financièrement à la mission pays Sambre Avesnois pour l'année 2009 à hauteur de 0,40 € par habitant.

### **Décision modificative n°3 - Logiciel de comptabilité**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,  
DÉCIDE d'apporter les modifications suivantes au budget 2009 :

Section	Programme		Chapitre	Article	Montant
Investissement	N°44	Logiciel cpta	20	205	+ 43 €
Investissement	N°60	Plateau multisports de Marbaix	23	2312	- 43 €
			Total		0

### **Subvention Restaurants du Coeur**

M. le Président donne lecture du courrier de M. le Président de l'Association « Les restaurants du Cœur Sambre-Avesnois » qui sollicite une aide financière.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à cette demande et accorde pour l'exercice 2009 une subvention exceptionnelle de 300 € à l'Association « Les restaurants du Cœur Sambre-Avesnois ».

### **Questions diverses**

- M. le Président donne la parole à Monsieur DUCARNE, Président de la 2C2M, chargé de faire un point sur le dossier Maison du Pays du Maroilles. Il fait part à l'Assemblée que des changements sont intervenus dans ce dossier depuis sa dernière intervention en Conseil de la CCR2H datant du 09 avril 2009. En effet la SAS « Fromagerie du Bocage » (société en charge d'exploiter l'outil de production fromagère) est sur le point de subir une liquidation judiciaire. De ce fait, la convention précaire qui lie la SEML « 2H2M » et la SAS prendra fin le 22 juin 2009, date à laquelle la SAS devra quitter les lieux de la fromagerie. Monsieur DUCARNE ajoute qu'il n'y a d'ailleurs plus de production depuis 3 semaines. Il évoque ensuite le montage qui sera prochainement proposé aux collectivités afin de prendre le relais de la SAS pour la production fromagère : projet de création d'une Société Anonyme pour exploiter la fromagerie dont le nouveau nom sera « Fromagerie de l'Abbaye du Maroilles ». Il termine en annonçant que la scénographie (espace muséographique et touristique attendant à la fromagerie) sera achevée à la fin du mois de septembre 2009.

- M. le Président sollicite les représentants de chaque commune afin de connaître l'état d'avancement des travaux et réflexions menées au sein de leur commune respective sur l'élaboration des documents d'urbanisme. A ce jour,

Beaurepaire/Sambre dispose d'une carte communale,  
Cartignies et Marbaix viennent de délibérer en faveur de l'élaboration d'un PLU,  
Dompierre/Helpe envisage la création d'un PLU (mais aucune décision n'a encore été prise),  
Grand-Fayt n'a pas encore mené de réflexion à ce sujet,  
Noyelles/Sambre, Petit-Fayt, Prisches et Saint Aubin envisage la création d'une carte communale (mais aucune décision n'a encore été prise),  
St-Hilaire/Helpe dispose d'un POS  
Taisnières-en-Thiérache a délibéré en faveur de l'élaboration d'une carte communale.

Monsieur le Président informe ensuite l'Assemblée qu'une étude préalable à l'établissement de documents d'urbanismes communaux peut être envisagée à l'échelle intercommunale. Cette étude pourrait être financée à hauteur de 75 %, notamment dans le cadre du Pays Sambre Avesnois. Il souligne également que des données numériques et cartographiques existent déjà au sein de chaque mairie et de la CCR2H (via le logiciel de plans cadastraux « Vision Numérique » mis en

place par la Communauté de Communes depuis 2005). L'existence de ces plans permettra de réaliser des économies dans le cadre des études.

Le Conseil Communautaire donne son accord au Président afin de monter une fiche action pour une étude d'urbanisme intercommunale dans le cadre du Pays Sambre Avesnois (fiche qui sera montée en collaboration avec le Parc Natuel).

- Monsieur DE SANTIS, Vice Président en charge du développement économique, donne un compte rendu de la commission économique qui s'est tenue le 20 mai 2009. Au cours de cette réunion, un représentant de Sambre Avesnois Initiative (SAI) est venu faire une présentation de son association. Le but de cette structure est d'aider et de financer la création et la reprise d'entreprises grâce à différents outils tels que le prêt d'honneur (prêt sans intérêt) ou le prêt NACRE (Nouvel Accompagnement pour la Création Reprise d'Entreprise). M. DE SANTIS ajoute que SAI sollicite auprès de la CCR2H un partenariat « logistique » en, d'une part, lui communiquant les coordonnées des porteurs de projet de la communauté de communes et, d'autre part, insérant dans les supports de communication (communaux et intercommunaux) des articles sur les missions de SAI. Monsieur DE SANTIS termine en informant l'Assemblée qu'il travaillera dès la rentrée de septembre avec la commission économique sur d'éventuelles aides que peut octroyer la CCR2H envers les entreprises qui créent ou reprennent une activité (aide directe, exonération de taxe professionnelle, etc.).

- Accord est donné à Monsieur le Président pour consulter des entreprises afin de faire l'acquisition d'un copieur couleur. Ce matériel serait utilisé pour les besoins des services de la CCR2H et mis à disposition des communes pour l'édition de leur journal communal. Les mairies seront prochainement sondées afin de connaître leurs besoins exacts dans ce domaine (type de documents à imprimer, nombre d'exemplaires, cadence de parution, etc.) ainsi que sur leur manière de pratiquer aujourd'hui (interne ou recours à un prestataire externe).

- Avis défavorable est donné à la CAF pour un éventuellement conventionnement destiné à détecter les logements non décents sur le territoire.

- Accord est donné pour faire distribuer, à la population, par les services communaux la lettre d'information intercommunale « Au Fil de l'Helpe » (parution 3 fois / an : début janvier, mai, mi-septembre). Les problèmes rencontrés avec la distribution « Allô Sambre » en sont la cause.

- M<sup>me</sup> TOURNANT, déléguée de St-Hilaire/Helpe, sollicite M. le Président afin de savoir s'il est prévu une inauguration pour la Médiathèque intercommunale de St-Hilaire/Helpe. M. le Président prend note de cette requête et informe l'Assemblée que cette inauguration pourra intervenir dès lors que les derniers petits travaux seront achevés.

- Avis défavorable est donné à la demande de subvention émise par Mme MICHEL, habitante de Cartignies ayant un projet d'ouverture d'une micro crèche.

- M. le Président donne lecture d'un courrier électronique reçu le 05 juin de Monsieur CLEMENT (ayant une résidence secondaire à Floyon). Par ce message, M. CLEMENT (qui est adhérent de l'association « Robin des Toits ») alerte la Communauté de Communes des nuisances que peuvent apporter sur notre santé l'implantation d'antennes. M. le Président précise que les antennes évoquées par M. CLEMENT sont différentes de celles qui seront installées dans les prochaines semaines sur la CCR2H dans le cadre du plan de résorption des zones d'ombre ADSL (via la technologie radio à fréquences 5,4Ghz). En effet, il précise que les champs électriques de rayonnement mesurés à 10 mètres de ces antennes radio sont de 0,5 Volts/mètre, alors que le seuil légal est fixé à 61 Volts/mètre ! Il termine en informant l'Assemblée que M. PIERCHON et lui-même recevront dans les prochains jours M. CLEMENT.

- Monsieur GAVERIAUX, Vice-Président en charge de l'Environnement, donne lecture d'un courrier du Président de la Communauté de Communes du Pays d'Avesnes (CCPA) en réponse à la demande émise par la CCR2H pour l'accès de ses habitants à la déchèterie d'Avesnelles. Il s'avère que la CCPA accepte d'accueillir les habitants de Cartignies, Dompierre/Helpe, St-Aubin et St-

Hilaire/Helpe. Ceci, moyennant une participation financière annuelle de la CCR2H à hauteur de 10,18 € / habitant. M. GAVERIAUX précise que cette participation est conforme aux différents calculs prévisionnels établis préalablement.

- M. le Président informe l'Assemblée qu'une visite des installations techniques de la société SITA Nord (spécialiste en collecte et traitement des déchets) est programmée le 25 juin prochain. Il précise qu'il s'y rendra avec Messieurs GAVERIAUX et PIERCHON, et sollicite la présence de M. FERTIN, Délégué de Dompierre/Helpe, qui accepte cette invitation. Au cours de cette journée, seront présentés les concepts de déchèterie mobile et de collecte des déchets en apport volontaire. A ce sujet, M. le Président insiste sur le fait qu'il est de plus en plus nécessaire de revoir notre système de collecte des déchets actuels (en porte à porte). En effet, pour des raisons de rationalisation des tournées de collecte et d'un point de vue économique, il serait intéressant de réfléchir à la mise en place de bornes en apport volontaire sur le territoire pour collecter le verre et les autres matériaux recyclables (papiers, cartons, bouteilles plastique et emballages métalliques).

- En réponse à une question de Mme CAUET-JANSHON, Déléguée de Taisnières-en-Thiérache, M. le Président évoque le rapport du comité « Balladur » pour la réforme des collectivités locales en date du 5 mars 2009. Les conclusions de celui-ci font notamment état d'un trop grand nombre de niveaux d'administrations territoriales et de trop de collectivités locales en France. De ce fait, il faut s'attendre à ce que le découpage géographique de l'intercommunalité (en Sambre Avesnois, par exemple) soit révisé par le législateur. Des regroupements d'EPCI devraient donc voir le jour, dans le but d'atteindre certaines tailles critiques.

- M. le Président rappelle que les communes, qui ont reçu un accord de subvention de la réserve parlementaire du Sénateur Alex TÜRK, peuvent procéder à l'acquisition du défibrillateur entièrement automatique.

- M. le Président informe l'assemblée que le rapport d'activité 2008 du Syndicat Mixte de l'Arrondissement d'Avesnes/Helpe (SMIAA) est à disposition pour consultation au siège de la Communauté.

*Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.*